

Appel à candidatures

Résidence "C'est qui mon village?"
en direction des artistes de tous domaines artistiques



Bernissart

Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE)

Contexte

La ruralité est en mutation. Diverses questions se posent dès lors à propos de plusieurs thèmes.

Le projet "**C'est qui mon village?**" s'inscrit dans le cadre de la mesure LEADER 2014-2020. Il est porté par les centres culturels d'Antoing, de Péruwelz et de Beloeil ainsi que le GAL du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE) et propose d'accompagner une recherche-action artistique en immersion dans les différentes communes du territoire du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut .

En résidence de recherche et de création sur le territoire, des artistes proposeront une lecture plurielle de la ruralité au travers de leur art, une retranscription artistique à partir de leur regard.

Ces résidences provoquent des rencontres inhabituelles, interrogent par un regard nouveau et créatif les richesses du village, surprennent, et favorisent les échanges et les liens entre les habitants d'un village à travers la création artistique.

Cette initiative facilite également l'accueil d'artistes professionnels sur des territoires parfois éloignés de l'offre culturelle.

Six résidences d'artiste(s) (une résidence dans chaque commune du PNPE) sont prévues entre 2018 et 2020. Cet appel à candidatures concerne la deuxième résidence d'artiste(s) qui se déroulera à Bernissart, en novembre-décembre 2018.

Planning des résidences :

Résidence 1 : mai-juin 2018

Résidence 2 : novembre-décembre 2018

Résidence 3 : mars 2019

Résidence 4 : mai-juin 2019

Résidence 5 : septembre-octobre 2019

Résidence 6 : mars 2020



1/ Objet de l'appel à candidatures

Les trois centres culturels du PNPE et la commune de Rumes lancent conjointement cet appel à destination des artistes professionnels de toute discipline artistique pour une résidence d'artiste(s) en mai/juin 2018.

L'artiste¹ peut être seul ou en groupe. Hébergé chez l'habitant ou dans un gîte, l'artiste sera en immersion dans le village pour une période de 4 à 6 semaines (soit un minimum de 20 jours complets en immersion sur le territoire), en fonction des besoins du projet.

1.1. Le thème

Le thème de la résidence proposée par les trois centres culturels et la commune soulève un questionnement qui représente le point de départ du travail. Cette question fait suite à une réflexion menée par un chercheur en sciences sociales associé au projet. Son travail a permis d'identifier un questionnement spécifique à la commune qui est soumis au regard de l'artiste.

Le thème proposé aux artistes pour cette résidence-ci est : **L'entrelacement dans la durée des individus et de leur territoire**

Le village, la rue ou la commune dans lequel on vit peut nous coller à la peau à tel point qu'il fait partie de nous-mêmes et qu'on l'emmène quand on se déplace, voire quand on déménage. Nos souvenirs certainement, mais aussi nos répliques, notre façon de parler et bien sûr nos attaches sociales sont toujours susceptibles de nous relier à notre village, même quand on ne s'y trouve pas, même quand on n'y vit plus. Si c'est grâce à nous, à notre présence, à notre implication éventuellement, que le village est ce qu'il est, pourtant, quand on s'en éloigne, il continue d'exister. Plus fort encore, sans nous, il existe toujours. Généralement, il nous préexiste. Bien souvent, il poursuit sa route après notre départ, quel qu'il soit. Chose étrange : certes extrêmement concret – des lieux, des liens – ce territoire représente quelque chose qui nous dépasse.

Ces traces matérialisées du temps et ces filiations lointaines nous permettent tantôt, tout simplement, de nous sentir en terrain familier, tantôt de nous donner des repères personnels à la croisée – étonnamment – d'une consistance historique longue. Sentiment de vertige ou d'émotion, parfois ; banalité invisible mais rassurante, bien souvent. C'est à nouveau dans son éventuelle absence qu'on en ressent l'importance. Mais l'histoire, c'est aussi aujourd'hui et demain : d'un côté, l'angoisse que « les choses ne seront plus comme avant » ou la nostalgie dès à présent d'un village qui « n'est plus ce qu'il était » ; de l'autre, une détermination

¹ Par commodité, l'ensemble du texte est au singulier. Cependant, par « artiste, » nous entendons de manière équivalente un collectif ou une seule personne.

quant au fait que « la vie continue » et que le village ne cesse de se réinventer. Face à ces ressentis différents mais régulièrement entremêlés, naissent de multiples engagements qui font que le village « n'est pas mort ». On le rend vivant, pour soi, bien sûr, pour et avec notre entourage évidemment, mais aussi en pensant à nos aïeux, possiblement disparus, et à nos enfants pour qu'ils vivent les chances qu'on considère avoir connues.

Cette constitution réciproque de nous-mêmes et du territoire se décline, cependant, souvent au pluriel, le village étant central par rapport à d'autres territoires, ou périphérique par rapport à des territoires plus fondamentaux pour nous-mêmes que peuvent être une rue comme une région, ou encore une multitude d'autres lieux de vie ou de passage. Enfin, cette constitution réciproque s'avère parfois beaucoup plus lâche, le territoire étant alors – au pire – un espace d'indifférence relative ou – au mieux – un lieu important d'implication concrète (privée, professionnelle, associative...) mais qui n'est jamais qu'un lieu d'installation à durée déterminée dans le cours de notre existence. Est-ce grave pour autant?... Ces nuances nous rappellent que cet entrelacement entre les individus et leur territoire demeure avant tout un questionnement à poursuivre et affiner de manière sensible.

1.2. Le principe de la résidence

Des rencontres et des échanges avec les habitants

L'artiste pose ses valises dans le village pendant la résidence. Celle-ci poursuit l'objectif de créer des rencontres et des liens avec les habitants, afin de nourrir la création artistique. Au contact des personnes rencontrées et des réalités de terrain, le projet initial peut évoluer, se modifier, s'enrichir. Au cours de la résidence, l'artiste sera amené à rencontrer la population et à partager avec elle le processus de création.

L'artiste est véritablement au centre de la démarche de rencontre avec les habitants. Il bénéficie de l'accompagnement des trois centres culturels qui veilleront aux bonnes conditions de séjour et de travail.

Une création artistique restituée in situ

Le temps passé dans le village et les différentes rencontres vont permettre de finaliser la réflexion et le travail en proposant une réponse artistique (pérenne ou éphémère) à la thématique de la résidence sous forme de création. Une restitution est proposée aux habitants lors d'un moment convivial. L'artiste offre ainsi leur regard sensible, une réponse singulière à la question de départ. Son travail interroge et suscite des réactions, un questionnement. Sa présence crée du lien entre les personnes. Une trace de cette création peut être conservée de manière à la valoriser ultérieurement (installation, spectacle, CD, DVD, partitions...)

2/ Conditions générales de la résidence

Hébergement

Un logement est mis à disposition de l'artiste.

Bourse

L'artiste choisi percevra une bourse de 5000 euros. Ce montant est forfaitaire et comprend :

- le temps de recherche et les heures prestées lors de la résidence, y compris les charges et différentes cotisations liées à la rémunération et aux honoraires
- les frais de déplacement du domicile au lieu de résidence
- la réalisation de la création artistique et tout le matériel et services extérieurs nécessaires à sa réalisation : achats, location, services extérieurs, édition, impression...

Un véhicule personnel est fortement conseillé.

L'artiste est autonome pour les repas.

Différents types de contrats sont envisageables : facture asbl, contrat SMART, contrat de travail...

3/ Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension de l'esprit du projet
- le curriculum vitae de l'artiste ou des artistes
- une note d'intention répondant au thème proposé et expliquant les grandes lignes du projet : descriptif de la démarche, pistes de travail et actions imaginées de manière spécifique au territoire
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat
- un budget prévisionnel
- la discipline artistique envisagée
- les coordonnées complètes du porteur de projet
- un maximum de 15 pages

4/ Critères de sélection

La sélection se fera sur base des critères suivants:

- Ne pas être habitant de la commune concernée par la résidence
- Pertinence de la proposition en fonction du thème énoncé
- Démarche proposée
- Caractère réaliste du projet
- Aspect novateur de la proposition
- Respect de l'enveloppe budgétaire

Dépôt des dossiers

Réception au plus tard le 15 août 2018

par courrier à :

Céline Huicq
Appel à candidature "C'est qui mon village?"
Foyer socioculturel d'Antoing
Rue du Burg, 23
7640 Antoing - BELGIQUE

ou par mail : celine.huicq@foyculturelantoing.be

Contact : Céline Huicq, coordinatrice du projet : 069 44 68 00

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut

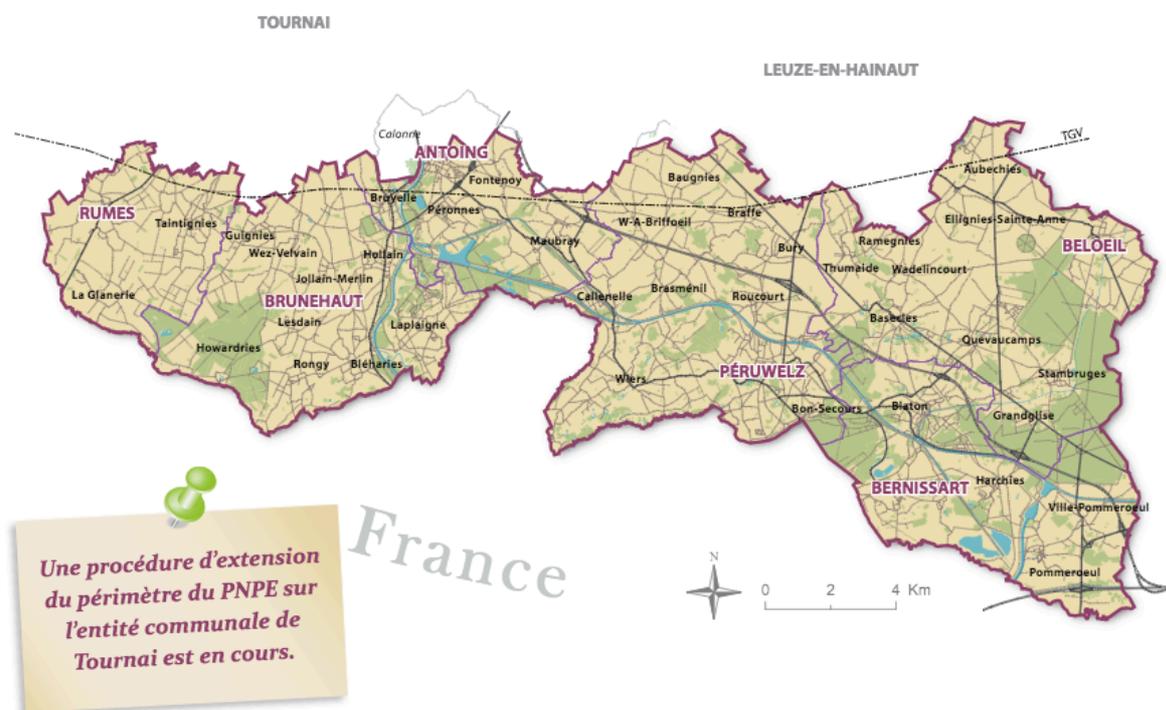
Le Parc Naturel c'est actuellement un territoire de 6 communes : Rumes, Brunehaut, Antoing, Péruwelz, Beloeil et Bernissart. Ce territoire compte 63.500 habitants et fait 23.500 hectares. Il a été créé en juin 1996.

Un parc naturel est un territoire rural à forte identité, qui recèle des paysages remarquables et abrite une faune et une flore riches et diversifiées. Mais il s'agit aussi, et surtout, d'un espace où des gens vivent, travaillent, pratiquent leurs loisirs...

Les parcs naturels ont été créés pour préserver et mettre en valeur des territoires ruraux. Il cherche à développer de manière durable un territoire rural, en assurant :

- La protection de la nature et de la biodiversité
- L'aménagement du territoire et la protection du paysage
- Le maintien et de développement d'une agriculture durable
- le développement économique local
- L'accueil, l'éducation et la sensibilisation du public

Dans un parc naturel, le défi est de concilier activités économiques, biodiversité et préservation du cadre de vie.



Quelques mots sur la commune de Bernissart...

Les forêts, marais, bocages et prairies, sillonnés de canaux, donnent aux cinq villages de la commune de Bernissart un caractère champêtre, chaque fois différent. Ici, un patrimoine bâti original, des zones humides exceptionnelles, un spectaculaire iguanodon, témoignent de l'exploitation du charbon.

Là, une vaste place enherbée et son « croncq clocher » ou une église romane de Tous les Saints et des « crêtes à cayaux », semblent avoir suspendu la course du temps...

Et pourtant, ici et là, des fêtes, tout au long de l'année ! Autour d'un parc en fleurs, puis en fête et enfin en couleurs, dans la pénombre d'une Nuit insolite au Musée, sous le charme désuet d'un rallye vélo vintage, avec la ferveur nécessaire de l'Assomption et de la Toussaint, à la lueur des braseros d'une féerie d'hiver en roulettes...

